

**DEPARTEMENT DE LA SARTHE  
ARRONDISSEMENT DE MAMERS  
CANTON DE LA FERTE-BERNARD  
COMMUNE DE CORMES**

Conseil municipal du 10 juillet 2014- convocation 2 juillet 2014

PRESENTS: MRS OZANGE , TORCHE, TOURNAT, ALBERT, CHAUVEL, GERVAIS, PICHER, GOUHIER, LEBRAY, CHEVEE, LAMBERT, BLIN, MAINFRAY, MMES CRUCHET-GIRARD, LUBINEAU

Secrétaire de séance : MME LUBINEAU

\*\*\*\*\*

**Achat de la licence IV de Monsieur Gaëtan BROUARD**

Au vu de nouveaux éléments survenus, le conseil municipal décide de ne pas se prononcer actuellement.

**Smirgeomes :consultation sur la fréquence des collecte des ordures ménagères résiduelles**

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal d'un courrier du Smirgeomes, relatif à la consultation de la fréquence du ramassage des ordures ménagères résiduelle bimensuelle. Tous les conseils municipaux doivent être consultés et délibérés afin de donner leur avis sur cette option qui permettrait, de réduire le coût global du ramassage des ordures ménagères, et d'uniformiser les prestations offertes sur tout le territoire concerné par le SMIRGEOMES, sachant que certaines communautés de communes sont déjà opérationnelles avec ce système.

Après consultation et délibération, le conseil municipal a procédé à un vote à bulletin secret. Sur 15 voix exprimées, 9 voix se sont prononcées favorablement et 6 voix défavorablement. Une délibération sera prise et transmise smirgeomes.

**Délégations consenties au Maire par le conseil municipal**

Au vu du renouvellement du conseil municipal, celui-ci doit consentir à Monsieur le Maire, certaines délégations lui permettant de prendre des décisions sans en avoir à référer au conseil municipal. (cf document joint).

**Tarifification de la garderie scolaire : 16H00/ 16H30 et 16H00 / 18H00**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à la réforme des rythmes scolaires, et à l'augmentation des charges de personnel liées à cette réforme, il convient de revoir le tarif de la garderie scolaire.

Après consultation et délibération, le conseil municipal décide les tarifs suivants :

De 16H00 à 16H30 : 0.50€

De 07H00 à 09H00 : 2.10€

De 16H00 à 18H00 : 2.10€

Ces tarifs entreront en vigueur à compter du 1er septembre 2014

**Tarif de la cantine scolaire**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Commission Administrative de la Caisse des Ecoles a décidé de revoir le tarif de la cantine scolaire et de le porter à 3.10€ à compter de 1<sup>er</sup> septembre 2014.

Questions diverses

\*Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Sarthe Habitat, l'informant que des travaux de réhabilitation seront entrepris sur les logements situés rue des Planches.

\* Monsieur le Maire informe le conseil municipal, que l'entreprise ayant réalisé les travaux du chemin de la Foulrière a fait parvenir un procès-verbal de réception de travaux à signer et à retourner afin de ne pas l'engager dans des recours éventuels de mal façon.

A collection of approximately 15 handwritten signatures in various styles, some appearing to be names like 'Jevais', 'Garnier', and 'Chassagnon'. The signatures are arranged in a loose grid pattern across the page.